

sa politique et son action, qu'il voit les bénéfices et les prix d'un même œil que les salaires.

• (3.20 p.m.)

On ne saurait obtenir de collaboration lorsqu'on prétend avoir une politique gouvernementale, qu'on dépense près de 13 millions de dollars pour radouber le *Bonaventure* et un million deux cent mille pour l'entretien annuel, puis qu'on décide de le mettre au rancart. On n'obtient pas de collaboration en adoptant un décret comme l'a fait le gouvernement en janvier dernier pour remettre à la société Ford du Canada les 75 millions qu'elle devait au Trésor, sous prétexte que la compagnie ne pouvait pas satisfaire aux exigences d'un décret passé quelque cinq ans plus tôt. C'est là une société qui a déclaré l'an dernier un profit net sept fois plus élevé qu'en 1964. Au cours des neuf premiers mois cette année, son profit net s'est chiffré par 51 millions comparativement à 36 millions pour la période correspondante l'an passé. C'est aussi une société qui a 150 millions en réserve pour la dépréciation et des bénéfices retenus de 302 millions. On n'obtient pas de coopération quand on fait fi des problèmes urgents et fondamentaux d'aujourd'hui et qu'on est inactif devant la rénovation urbaine.

J'affirme que si, par politique du gouvernement et par action du gouvernement, on veut dire contenir les prix et régler les profits, alors pas peut-être, mais sans aucun doute obtiendra-t-on la collaboration des ouvriers. Je constate que mon temps de parole est presque terminé. Il restait une autre question que je voulais aborder, mais pour me conformer au Règlement, j'en arrive à une conclusion fondée sur mon inquiétude, mon appréhension devant la pensée et l'action de certains Canadiens. Il nous faut être des membres responsables du Parlement, qui s'expriment franchement, si nous voulons instaurer la compréhension et la collaboration entre tous les secteurs de l'économie canadienne, car c'est une nécessité.

Il y a quelques années, j'ai fait une déclaration qui m'a valu le blâme, la condamnation et la désapprobation. Toutefois, je la reprendrai ici aujourd'hui à la Chambre des communes. Le monde n'est pas obligé de faire vivre le Canada. Nous devons le mériter. A cette fin, nous tous, non seulement les députés mais tous les 22 millions de citoyens canadiens, devons accepter les réalités d'aujourd'hui car autrement—et je ne suis pas un prophète de malheur—je dirai que nous en subirons les conséquences désastreuses dans un avenir imminent.

M. C. Terrence Murphy (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, avant de prendre part au débat, je veux féliciter les députés de

Sarnia (M. Cullen) et de Lapointe (M. Marceau) pour leurs excellents discours de jeudi dernier. Leurs électeurs ont sûrement raison d'être aussi fiers d'eux que nous le sommes nous-mêmes.

Bien que le discours du trône fasse mention de nombreux sujets de grande importance pour les Canadiens, un passage a une signification particulière pour moi, qui représente la circonscription de Sault-Sainte-Marie. Le voici:

L'existence de bonnes relations entre travailleurs et employeurs est un facteur critique de progrès économique et social. S'intéressant de plus en plus aux problèmes et aux possibilités des relations industrielles, le Gouvernement vous invitera à étudier des amendements aux lois concernant les négociations collectives dans les industries soumises à la juridiction fédérale.

La ville de Sault-Ste-Marie est paralysée depuis le 1^{er} août par une grève des employés de l'acier. Dans une ville d'environ 75,000 âmes, qui compte presque exclusivement sur une industrie unique pour sa subsistance, l'arrêt de travail dans cette industrie, pour cause de grève ou de lock-out, peut être désastreux. Nous qui vivons dans cette ville savons, bien entendu, que de temps à autre, la nature même des différends industriels rend nécessaire la fermeture d'usines. Néanmoins, je ne puis m'empêcher de penser que la grève actuelle aurait pu être empêchée si les lois relatives aux relations du travail étaient plus pratiques. Je sais, bien entendu, que le différend actuel relève de la compétence du gouvernement provincial et que les parties en cause sont régies par la loi sur les relations du travail de l'Ontario. Néanmoins, j'ai l'espoir que nous ici, à la Chambre, adopterons une loi fédérale à cet égard qui deviendra un modèle pour les provinces une loi tellement avancée dans ce domaine que les assemblées législatives provinciales n'auront pas d'autre choix que de nous suivre. Autrement dit, nous devrions nous efforcer d'être des chefs de file et non des serre-files, et si nos efforts réussissent, peut-être—je dis bien peut-être—pourrions-nous finir par obtenir une législation du travail plus ou moins uniforme d'un océan à l'autre, résultat si souhaitable que la simple pensée d'y arriver devrait nous donner l'élan voulu et le désir de légiférer dans un domaine où jusqu'à maintenant on a fait preuve d'une extrême circonspection.

Inutile de dire que le temps manque pour examiner toutes les dispositions qu'on aimerait trouver dans les lois ouvrières envisagées.